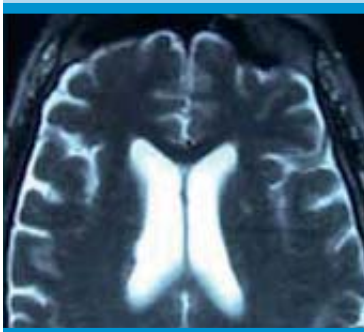




Vérifications relatives aux **rayonnements ionisants**



Appareils à rayons X, accélérateurs de particules, scintigraphie, jauges de niveau, densitomètres, sources non scellées : les rayonnements émis par ces équipements peuvent être à l'origine de graves risques d'irradiation ou de contamination pour les utilisateurs. Dans les secteurs de l'industrie et de la médecine, la réglementation – Décret du 31 mars 2003 (Art. R.4452-12 du Code du Travail et R.1333-44 du Code de la Santé Publique sur la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants) et Arrêté du 26 octobre 2005 (modalités de contrôle de radioprotection) – impose notamment des visites de contrôle, initiales et périodiques, des équipements irradiants et contaminants.

**votre partenaire
en maîtrise des risques**

FP 69 05-08

Socotec, des contrôles agréés par le Ministère du Travail.

Dans le cadre de cet agrément ministériel, qui atteste de ses compétences et de ses moyens, Socotec intervient chaque année dans les établissements industriels et médicaux pour vérifier la conformité des installations et apporter l'assistance nécessaire aux responsables chargés de veiller à la sécurité des utilisateurs. Les équipements concernés sont :

- ▶ les générateurs électriques de rayonnements ;
- ▶ les sources radioactives scellées ;
- ▶ les sources radioactives non scellées.

En s'appuyant sur une expérience largement reconnue en matière de prévention des risques, Socotec vous propose un service complet pour s'assurer en permanence que tous les moyens qui concourent à la sécurité restent opérationnels.

Socotec, une assistance sur mesure pour la sécurité permanente de vos installations.

Au-delà des visites ponctuelles imposées par la réglementation, vous avez la responsabilité d'assurer la sécurité permanente des installations irradiantes et contaminantes. Socotec dispose de toutes les compétences techniques nécessaires pour vous y aider à travers différentes prestations :



Ces actions de formation permettent à votre personnel d'avoir les compétences requises pour veiller aux conditions de sécurité lors de la manipulation et de l'utilisation des sources et appareils.

Assistance administrative :

Vérification de la bonne mise en œuvre des mesures de sécurité et tenue des documents réglementaires.

www.socotec.fr

Contrôles ponctuels sur demande :

Dans la liste des contrôles réglementaires rappelée ci-dessous, une ou plusieurs vérifications ponctuelles peuvent être effectuées isolément sur simple demande de votre part :

- ▶ courbe isodose ;
- ▶ activités résiduelles ;
- ▶ débits d'équivalents de dose ;
- ▶ émissions parasites ;
- ▶ étanchéité de l'environnement immédiat des gaines ;
- ▶ dispositifs de sécurité ;
- ▶ moyens d'évacuation ;
- ▶ rayonnements de fuite ;
- ▶ gaines.



3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX
téléphone : 01 30 12 80 00
télécopie : 01 30 12 82 61